

Votre interlocuteur

**M. Benoit Maillart**

MAILLART CONSEIL

+33323041212

benoit@maillartconseil.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

**M. MAILLART Benoit**  
**MAILLART CONSEIL**  
128 Rue d'Epargnemailles  
02100 SAINT QUENTIN

Téléphone : **+33323041212**  
Email : **benoit@maillartconseil.fr**

## INVESTISSEUR(S)

M.

## INFORMATIONS

### L'Entreprise:

**MAILLART CONSEIL**

**128 Rue d'Epargnemailles 02100 SAINT QUENTIN**

SIREN: 478 657 257

NAF/APE : **66.22Z**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Benoit Maillart pour la gestion administrative du dossier et la transmission aux compagnies et sociétés de gestion en fonction des besoins liés au projet en cours.**

Elles sont conservées pendant de cinq ans et sont destinées dans un premier temps à vous communiquer nos lettres d'information.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : **notre secrétariat au 03 23 04 12 12 ou par mail à : [contact@maillartconseil.fr](mailto:contact@maillartconseil.fr)**

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL à l'adresse suivante :

Commission Nationale Informatique et Libertés  
3 Place de Fontenoy  
75007 PARIS

## Courtier

### Immatriculation ORIAS

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 07019341.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome> au titre de l'activité réglementée suivante :

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie courtier de type B, niveau 1.

Le cabinet n'est pas soumis à l'obligation de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

### N° ORIAS : N°07019341

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : LLOYD'S Insurance Compagny, Bastion Tower, Marsveldplein 5 1050 Brussels Numéros de polices : 18539992

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	1 570 000€	2 320 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
VERALTI GROUPE APICIL	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AESIO	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AFI ESCA	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AG2R La Mondiale	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AIG	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
ALLIANZ	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
ALPTIS	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
APICIL	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
APREP	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
APRIL	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
ASAF	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AVA	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
AXA	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
CNP	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
ENTORIA	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GAN ASSURANCE	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
<b>GENERALI</b>	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
GSMC	Mutuelle	Intermédiaire d'assurance	Commissions
HENNER	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
Malakoff Humanis	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
METLIFE	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
NORTIA GROUPE DLPK	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
QUATREM	Institution de prévoyance	Intermédiaire d'assurance	Commissions
REPAM	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
SELENCIA PATRIMOINE	Courtier grossiste	Intermédiaire d'assurance	Commissions
SURAVENIR VIE PLUS	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions
SWISSLIFE	Assureur	Intermédiaire d'assurance	Commissions

Les partenaires mis en gras sont ceux avec lesquels une relation significative est établie, telle que définie par les obligations réglementaires en vigueur.

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

### Saisir un médiateur :

#### **I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :**

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

#### **II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

**Pour les activités d'assurance** La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441PARIS CEDEX 09

Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

# RÉMUNÉRATION

---

## **Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :**

Le mode de facturation sera défini par une lettre de mission. Les missions seront essentiellement des audits de conformité pour l'assurance collective. Elles seront réalisées par le cabinet MAILLART INVEST

Notre cabinet pourra également facturer des frais de dossier pour la reprise ou mise en place de l'assurance de prêt. Ils seront fonction de la complexité du dossier.

Le cabinet perçoit des commissions reprises dans le formulaire "le devoir de conseil". Elles dépendent de la nature du produit.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

---

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

### Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

### Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

### Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

# RÉCLAMATIONS

---

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation notre cabinet peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : 128 Rue d'Epargnemailles, 02100 Saint-QuentinPar tel : 03 23 04 12 12Par mail : [contact@maillartconseil.fr](mailto:contact@maillartconseil.fr)

## Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

---

Dans le cadre de ses prestations, notre cabinet est amenée à traiter des données personnelles du client, nécessaires à l'exécution de la relation contractuelle et, le cas échéant, pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notre cabinet s'engage à ne collecter et traiter les données qu'au regard des finalités convenues avec le client, à préserver leur sécurité et leur intégrité, et à ne les communiquer qu'aux tiers strictement nécessaires à l'exécution des prestations ou en vertu d'une obligation légale.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle augmentée d'une période de cinq (5) ans à compter de sa cessation, conformément aux obligations légales applicables (notamment celles de l'AMF et de l'ACPR). Certaines données peuvent être conservées au-delà, jusqu'à dix (10) ans, lorsque la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme l'exige.

Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de ses données, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ses données personnelles. Lorsque le traitement repose sur son consentement, celui-ci peut être retiré à tout moment.

Pour exercer ses droits, le client peut adresser une demande sur support durable (courrier ou email) à l'attention du responsable de traitement du cabinet. En cas de difficulté, le client peut introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

## Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

## MENTIONS LÉGALES

---

**128 Rue d'Epargnemailles - 02100 Saint-Quentin**

**Tél. : 03 23 04 12 12 - @contact@maillartconseil.fr**

**EURL AMP COURTAGE au capital de 10 000 €, SIRET 478 657 257 00018, RCS 478 657 257 Saint-Quentin**

**Cabinet référencé auprès de l'Orias sous le n°07019341 pour les activités de courtage en assurance - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)**

**Adhérent à L'ANACOFI COURTAGE, organisme agréé par l'ACPR**